



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 1

brm / 1er mars 2025

DTT 25 2021.BVD.8986 Loi sur la participation du canton à BLS SA et à BLS Netz AG (LBLS)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++ - / --
Les VERT-E-S (Grupp)	3	2		<i>En cas d'adoption d'une variante prévoyant la possibilité de céder la majorité des voix ou du capital dont dispose le canton (ou la vente totale de la participation du canton à BLS Netz AG à l'art. 4) avec ou sans votation facultative, il convient de compléter cette variante par une disposition soumettant dans tous les cas la décision à une votation populaire obligatoire.</i> Proposition subsidiaire: La cession de la majorité des voix ou du capital dont dispose le canton nécessite l'approbation du Grand Conseil. <u>La décision est soumise à la votation populaire obligatoire.</u>	obsolète